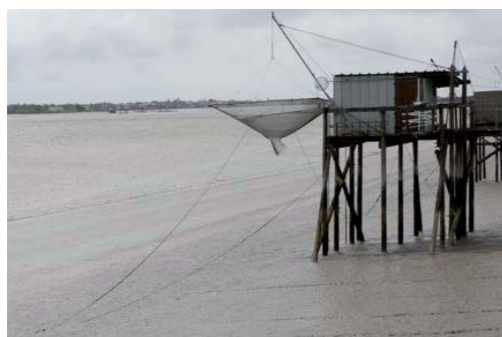
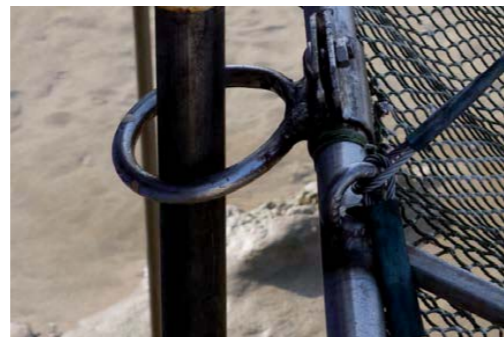


Lorsqu'en 2017 j'ai réalisé mon installation, j'ai remarqué qu'il y avait deux manières de maintenir le carrelet. Certains mettaient des cordages fixés sur les côtés latéraux du cadre métallique d'une part passant dans une boucle fixée sur un corps mort à une dizaine de mètres d'autre part, pour revenir à gauche et à droite du carrelet et ainsi en permettre le maintien. D'autres utilisaient une autre méthode d'ancrage : le cadre métallique est maintenu par des platines sur lesquelles sont fixés des anneaux qui coulisent de haut en bas autour de tubes inox plantés verticalement dans le sol. Il y en a un à gauche du filet et l'autre à droite, sur la même face.



Cordages fixés sur les côtés latéraux



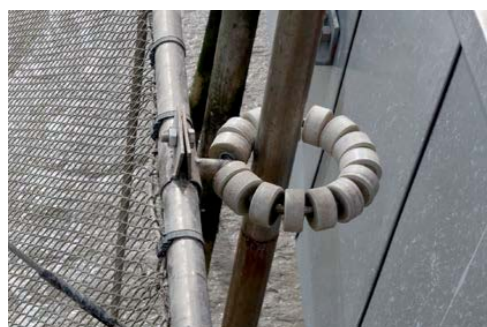
Anneaux couissants sur tubes verticaux

J'ai personnellement opté pour la seconde solution qui me paraissait plus facile à mettre en œuvre. Lorsque j'ai pu utiliser le carrelet c'est à dire le descendre et le remonter, je me suis vite aperçu que lorsqu'il était immergé, il avait du mal à descendre tout à fait en bas surtout lorsque le coefficient de marée était un peu élevé. J'ai vite compris que la force du courant y faisait pour beaucoup. Sur la Charente où je suis positionné, le courant, montant ou descendant influe sur la partie latérale du carrelet, le mettant ainsi en travers par rapport aux tubes inox qui le maintiennent. La puissance du frottement métal contre métal au niveau des anneaux, est proportionnelle à la force du courant qui elle même dépend du coefficient de marée. Pour un coefficient de 40 ou 50, pas de problème, mais à partir de 70 ou 80 la puissance du courant est telle que forcément ça coince !!!

Je pense que ce n'est pas un hasard si sur la Charente tous les cadres métalliques sont maintenus par des cordages alors qu'il est courant de voir sur Fouras ou Angoulins des ancrages comme ceux que j'ai réalisés.

Face à ce résultat un peu décevant j'ai procédé autrement : j'ai refait les deux anneaux inox beaucoup plus grands et fait tourner et percer des morceaux de téflon que l'on a enfilé sur le corps de l'anneau avant de le souder, avec un peu de jeu afin de les faire agir comme une multitude de petites roulettes lors des montées ou des descentes du filet. Cela fonctionne déjà beaucoup mieux et même bien la plupart du temps !

Roulettes téflon enfilées sur l'anneau

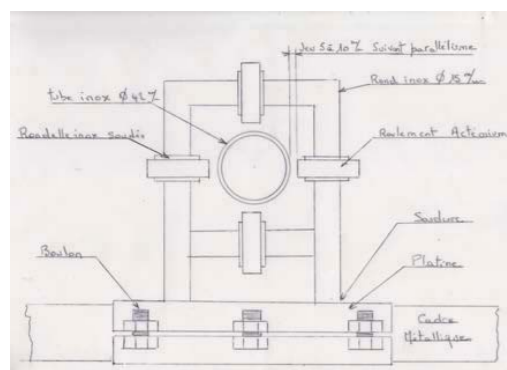


J'avoue qu'avec un coefficient de 90 et plus, le cadre aurait tendance à coincer en fin de montée. La raison est simple : les petits cylindres en téflon situés sur l'anneau arrivent parfois à se bloquer en frottant les uns contre les autres.

Si je devais recommencer, au lieu de faire deux anneaux, je ferais deux carrés sur lesquels je fixerais 4 roulements étanches par carré, un sur chaque côté (voir croquis). Cela devrait encore mieux fonctionner à condition que les tubes soient bien parallèles. Il existe des roulements étanches à l'eau de mer à un prix très abordable, sur le site ACTEMIUM : roulement à billes référence 6202

2RS SS inox étanche eau et poussière, graissés à vie. Diamètre intérieur 15mm, extérieur 35 mm épaisseur 11 mm, prix TTC 2,96€ l'unité + le port.

Croquis d'un système à roulements



Voilà je tenais à partager ceci avec vous car se lancer dans une aventure comme la construction d'un carrelet, est une grande découverte et l'expérience des uns peut parfois aider les autres.

Jean-François GRIZONNET

NDLR : Vous retrouverez cet article à la rubrique "Conseils, trucs et astuces" de l'"Espace Adhérents" du site www.carrelets-charentais.com



Le mot du Président

Chers amis,

Une nouvelle saison de pêche commence avec j'espère plus de plaisirs que de contrariétés. L'hiver a été relativement clément (un seul coup de vent en grande marée) donc je vous souhaite que vos travaux soient plus axés sur l'entretien que sur les grosses réparations ! Nous sommes donc «au top» pour les premières pêches estivales !

Quittons les plaisirs de notre activité pour évoquer quelques difficultés. En premier lieu l'accès à nos installations : de plus en plus, certains éprouvent des difficultés pour rejoindre leur ponton... Soit le statut écologique a évolué, soit des travaux sont prévus par les plans de protection communaux, soit l'entretien des chemins d'accès n'est plus assuré. Aussi je vous demande de nous informer des difficultés rencontrées pour que nous puissions intervenir rapidement. Il est vrai que la dispersion des responsabilités entre les communes, les syndicats de marais et les gestionnaires de zones protégées ne facilite pas la rencontre avec le bon interlocuteur, surtout lorsqu'il s'agit d'entretenir l'accès obligatoire à la côte.

Une nouvelle contrainte a vu le jour au mois de Mars avec la parution d'un décret européen interdisant la prise de l'anguille pour la pêche de loisir ! Déjà, nous respectons la taille des prises, les maillages du filet et l'interdiction de prise des espèces protégées (alose, esturgeon) : pourquoi ne pas songer aussi, dans un avenir proche, à limiter l'horaire et la fréquentation sur nos installations ! Pour moi cela suffit : nous faisons partie du patrimoine incontournable de la Charente maritime et nos installations bien entretenues demeurent attractives : les pontons du mois de Mai l'ont encore prouvé par la présence de plus en plus de visiteurs curieux de ce mode de pêche.

Je vous engage tous à participer au maximum aux différentes activités et journées que sont "la Journée des Voisins", La "Route des Carrelets" - illumination et sonorisation mis en scène par «Territoires Imaginaires» -, les "Journées du Patrimoine" mais aussi l'accueil de scolaires ayant un projet pédagogique. De plus, rien ne vous empêche, lorsque vous êtes en action, d'accueillir le curieux de passage. Si nous sommes menacés par certaines mesures nous sommes aussi capables de fédérer le soutien fidèle de ceux qui admirent nos ouvrages. Soyons ouverts et accueillants : plus nous aurons de visiteurs curieux, plus il nous sera possible d'illustrer l'importance de la présence de nos installations sur le littoral et les estuaires et par conséquent d'amener les organismes de tutelle et de gestion à agir en conséquence.

Amitié

Patrick Bellouard



N°70 Juin 2023

Sommaire

- Assemblée Générale 2023
- Éclairer la cabane ...
- Journées Européennes du Patrimoine 2023
- Stabiliser et maintenir en place le carrelet.

Les statistiques 2022 du site carrelets-charentais.com

Exemple de janvier : 660 visiteurs, 870 visites, 1639 pages vues

- janvier :	+50%	660-870-1639
- février :	+50%	649-831-1650
- mars :	+30%	807-1115-2431
- avril :	+45%	741-984-1879
- mai :	+10%	921-1193-2248
- juin :	+25%	991-1196-1939
- juillet :	+30%	834-957-2118
- août :	+40%	1401-1626-2731
- sept. :	+10%	796-889-1513
- oct. :	+10%	777-906-1615
- nov. :	-5%	642-796-1292
- déc. :	-40%	499-643-995

- Total (+20%) : 9718 - 12006 - 21950

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

Les dates à retenir ...

19 août : Fouras Sud, «La Route des Carrelets», 16h à 23h
24 au 27 août : Le Quart d'Écu raconte Puy du Lac
16 & 17 septembre : Journées du Patrimoine

Merci de surveiller le site internet pour les détails ...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 : Citadelle du Château d'Oléron

L'Assemblée Générale annuelle des Carrelets Charentais s'est tenue une fois de plus dans le cadre exceptionnel de la Citadelle du Château d'Oléron, à deux pas des anciennes cabanes ostréicoles colorées et reconverties en lieux de création artistique dont on peut voir des photos sur le site de la mairie du Château d'Oléron.

C'est en présence du Maire de Château d'Oléron, Michel PARENT, accompagné de Christophe SUEUR, Conseiller Départemental et Maire de Saint Pierre d'Oléron, que le président Patrick BELLOUARD ouvre cette assemblée générale devant 130 participants. Il remercie Michel PARENT de l'accueil généreux qui nous est fait dans ce lieu prestigieux de la Citadelle et plus particulièrement dans cette belle salle de conférence. Il l'invite ensuite à prendre la parole.



Dans son allocution de bienvenue, Michel PARENT se réjouit de voir la belle participation de nos adhérents à cette assemblée. Il se félicite à nouveau du succès des deux carrelets pédagogiques du Château d'Oléron ouverts au public sur réservation qui font la joie des résidents et des touristes. Il évoque son projet de pouvoir pérenniser la richesse patrimoniale que constituent les 200 cabanes ostréicoles présentes sur sa commune et dont les silhouettes familières et colorées égayaient les environs de la Citadelle. Il nous rappelle avoir œuvré pour une reconnaissance de nos installations par le Conseil Départemental et pour l'attribution d'un label patrimonial pour ces emblèmes de la Charente Maritime.

Christophe SUEUR nous rappelle ses propos de 2022 et en particulier son peu de goût pour la "politique de la friche" et l'éradication de toute présence humaine souhaitée par les groupes de pression écologistes radicaux. Connaissant notre opposition aux dispositions excessives du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves, dont le décret n'a pas été publié à ce jour, il évoque son combat contre la démesure du projet de parc éolien prévu à l'ouest de l'île en face du port de la Cotinière et nous encourage à utiliser les voies de recours disponibles pour faire valoir nos points de vue et nos droits.

Après le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le rapport d'activité du Secrétaire, dont les détails figurent dans le compte rendu complet de cette Assemblée Générale disponible sur le site internet (*), le Président donne la parole à Christophe COSTA, Président de l'«Union des Carrelets de l'Arc Atlantique» dont notre association est membre.

Christophe COSTA se réjouit de participer à l'Assemblée Générale d'une des associations fondatrices de l'Union dont il est Président, en saluant au passage notre Président d'Honneur Jean-Louis MARTIN, initiateur de la première rencontre entre les Présidents de plusieurs associations ayant des intérêts communs en matière de défense de leurs adhérents et de promotion de leurs pratiques. Il évoque les étapes de la création de l'Union, de la première rencontre de 2014 à Fouras entre les 6 associations fondatrices jusqu'à la création officielle de l'Union en mai 2019 à Chaniers après l'adoption en septembre 2017 d'une "Charte" qui servira de base à la rédaction des statuts de l'Union.

Sur la base du dicton populaire que l' "union fait la force" et en écho aux propos du Président BELLOUARD, l'Union, qui rassemble aujourd'hui 8 associations représentant des milliers de carrelets en milieu maritime ou fluvial, est une structure au service de ses adhérents et de leurs pratiques et sa première action significative a permis de voir la "Pêche au Carrelet" inscrite en février 2021 au «Patrimoine Culturel Immatériel» de France, après un gros travail de constitution du dossier auquel Serge CARRÈRE, présent dans la salle et Président d'une des associations fondatrices, a pu contribuer grâce aux confinements "COVID". (Plus de détails sur les membres de l'Union sur le site www.union-carrelets-arc-atlantique.org)

Margaux NICOU, Animatrice Natura 2000 est invitée à préciser les contraintes à respecter en fonction du degré de protection des zones où sont implantées nos installations, y compris en «site classé». Elle présente un diaporama PowerPoint (disponible sur notre site) qui rappelle les étapes à suivre pour obtenir une Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT) et construire un ponton de pêche au carrelet. Elle indique les délais d'instruction suivant la situation du carrelet dans l'emprise du site Natura 2000 et/ou du site classé au titre du paysage. Elle précise le rôle d'accompagnement des animateurs Natura 2000 auprès des propriétaires de carrelets, à l'occasion de la construction ou de la réfection de leurs installations, pour la réalisation de l'EIN 2000 (étude d'incidence Natura 2000). En effet la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites Natura 2000. Cette politique contractuelle et concertée s'applique en parallèle du dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000, prévu par la directive européenne "Habitats faune flore" et le code de l'environnement.

(*) **Compte-rendu complet : Accueil du site, colonne de gauche, rubrique «Archives (AG)», «2023»**

Crédit photo : Colette Bellouard, Franck Cohet.

Éclairer la cabane avec une lampe à huile ... de coude !

Je cherchais une solution d'éclairage pour ma cabane... Les bougies c'est romantique mais avec le vent...

La lampe tempête, ça tient au vent mais il faut du kérosène, ça ne sent pas très bon et comme j'ai déjà un réchaud à alcool, bonjour le mariage des odeurs !

La lampe Décathlon est bien mais les piles n'aiment pas beaucoup cette belle atmosphère salée que nous aimons tous, sauf elles...

Le "Bleuet" camping-gaz éclaire bien mais c'est toujours quand il fait noir que la cartouche est vide.

Restent les panneaux solaires avec batterie et tout le tralala, mais juste pour quelques soirées d'hiver, c'est trop cher et trop compliqué !

Je cherche sur internet, rien de plus que ces options là. Jusqu'au moment où je recherche "lampe pour bidonville"... Eh oui nos cabanes sont "famille bidonville" : pas d'eau, pas d'électricité, pas d'égoût !

Et là, je tombe sur la "Gravity Light", une lampe développée pour les bidonvilles du Kenya sur le principe de l'armoire coïtoise de ma grand-mère : on remonte le poids et ça tourne assez pour éclairer !

Je réussis même à en trouver une sur LeBonCoin. Et maintenant on y voit assez pour manger en tirant sur le cordon (comme on remonterait un volet roulant) et, sans pile, sans kerdane, sans allumette, sans batterie, j'ai un quart d'heure de lumière !



Il y a maintenant une nouvelle version qui s'adresse aux situations d'urgence et à tous les locaux non raccordés, qui permet même de recharger un téléphone portable en plus de donner de la lumière.

Cette nouvelle version a même l'option d'un mini panneau solaire. Deciwatt est le fabricant (montage en Afrique), le nouveau modèle s'appelle NowLight. !!

Une idée lumineuse que je voulais partager !

Frédéric COUZIN



Journées Européennes du Patrimoine : 16-17 septembre 2023



Comme chaque année nous participons aux «Journées du Patrimoine». Certes nos installations relèvent du domaine privé mais avec la reconnaissance départementale, nous nous considérons comme partie intégrante du patrimoine. De plus, avec l'inscription de notre mode de pêche au "Patrimoine Culturel Immatériel en France", je trouve qu'il est naturel d'accueillir des visiteurs curieux et avides d'informations.

À Marsilly, en 2022, ce weekend, agrémenté d'un temps superbe, a permis à 250 personnes de pouvoir enfin satisfaire un désir longtemps inassouvi : «visiter une installation de pêche».

Chaque année nous collectons les origines géographiques des visiteurs : l'immense majorité provient des départements limitrophes, un gros pourcentage du centre de la France, quelques-uns de départements côtiers (Bretagne) qui n'ont pas ce genre d'installations, auxquels s'ajoutent quelques cas particuliers : Finlandais, Canadiens, Tahitiens. Il faut noter la présence plus importante que les années précédentes de personnes des communes mitoyennes accompagnées de leurs enfants ce qui me paraît très intéressant.

Le panel des questions reste toujours le même : comment obtenir une concession, processus de cession, coût de l'installation, réglementation sur les tailles des poissons et les prélèvements autorisés, protection des espèces et pour la première fois une question sur la dégradation et la protection des sols marins.

Leur surprise à tous c'est de voir avec quelle détermination et malgré les avatars climatiques nous continuons à reconstruire et à entretenir ce patrimoine.

Pour ceux qui doutent encore de l'utilité d'une telle démarche je pense que la richesse des contacts et le bonheur procuré à nos visiteurs nous récompense fortement des efforts consentis pour ces journées particulières. J'encourage donc tous ceux qui souhaitent transmettre leur savoir et le partager à participer à ces journées les 16 et 17 septembre 2023 en accueillant le public, ce que font bon nombre d'entre nous le reste de l'année...

Patrick BELLOUARD